

1
Aujourd'hui le dix huitieme jour du
mois de Janvier l'an mil Sept cent qua-
rante trois, par devant moy, M^r George
Christien Quaten Brinck, Avocat et No-
taire de la Cour de Justice de la Province
d'Utrecht, demeurant à Utrecht, et admis
à l'exercice du Notariat par le Venerable
Magistrat de cette Ville, et en presence
des temoins sus nommez, ont été present
en leur propres Personnes Monsieur Adrien
Jaques van Dielen Docteur en Droit, et
Doyen du Chapitre de S^t Jean à Wyck à
Guurstedde, et Monsieur Everard De Jong
Docteur en Droit, Conseiller de la susdite
Cour de Justice, et Chanoine du Chapitre de
S^t Marie à Utrecht, tous deux Bourgeois
de cette Ville, à moy Notaire commis, de-
murant le premier comparant dans la
rue nommée Duylestraat, et le Second
sur le nouveau Canal en cette Ville, Les-
quels ont dit, certifié et attesté comme
ils disent, certifient et attestent par ces
presenter de Bien connaitre, au fin Bien que

RECEVU
+ 1843
PROVINCE
+ UTRECHT +

17:
moy Notaire susdit, Les deux Personnes
suivantes, qui sont aujourd'hui en vie,
Savoir

Hendrick Herman van den Heuvel, garçon

et

Adrianus Jacobus van den Heuvel, garçon
dont le Pere et Mere sont Monsieur adrianus
van den Heuvel, et Dame Hermina Lynflager
demeurantz dans la rue, nommée de
Breestraat dans le quartier de l'Eglise de
St. Jacques en cette dite Ville.

Et Lesquelles susdites deux Personnes se
sont ce jourd'hui à ce sujet presenté devant
moy Notaire susdit

Et afin qu'il en apparaisse La ou il sera
requis et necessaire, le Notaire susdit
en ay expedie ces presentes.

Ainsi fait et passé à Utrecht en presence
de Dirck Paal, et Jean van Rossum, comme
temoins.

H. J. V. Duijlen

E. J. Jong

Com. & Proc.

J. V. Rossum

J. L. L. L. L. L.
Not. Publ.